



À LIRE ET ACCEPTER DANS LE FORMULAIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION

1. **Âge et Assurance maladie/accident** : Les personnes qui désirent participer à un stage sont âgées de 8 ans au moins. Elles certifient être au bénéfice d'une assurance maladie et accident dont la couverture s'étend au territoire français, ainsi que d'une assurance responsabilité civile. Elles s'engagent par ailleurs à savoir nager. Si des enfants de moins de 8 ans désirent participer au stage, ils doivent être accompagnés d'un adulte référent.
2. **Inscription** : L'inscription devient définitive après paiement de la totalité du prix du stage. L'Association Easywaterski Camps (AEC) peut refuser toute demande d'inscription en indiquant le motif.
3. **Remboursement** : Si un participant doit rentrer prématurément pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf si le rapatriement est couvert par son assurance personnelle.
4. **Annulation** : En cas d'annulation par le participant moins de 30 jours avant le début du stage nous vous remboursons l'intégralité, passé ce délai le séjour sera intégralement dû. Seul un certificat médical pourra entraîner le remboursement du stage. L'AEC peut, en tout temps, annuler un stage sans contrepartie financière. Il s'efforce alors de proposer aux participants un stage équivalent. Dans tous les cas, l'annulation est confirmée par écrit. Les remboursements se font sous forme de bon d'avoir valable 2 ans, à faire valoir sur un autre stage.
5. **Responsabilités des stagiaires** : Pendant toute la durée du stage, les participants sont tenus de se conformer aux instructions des représentants de l'AEC (coach et staffs), à défaut de quoi l'AEC décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage. La responsabilité de l'AEC ne s'étend par ailleurs pas au-delà du périmètre d'activité du stage, à l'exclusion des cas où les stagiaires agissent hors de ce périmètre à la demande ou sur instruction des représentants de l'AEC.
6. **Litiges** : Tous les litiges relatifs au présent contrat ou à son exécution, ainsi que ceux relatifs à des événements survenus en cours de stage sont exclusivement soumis aux tribunaux français. Le droit applicable est le droit français.
7. **Rabais** : Aucun rabais n'est accepté, sauf décision du comité de l'AEC.
8. **Membre** : Devient « membre stagiaire » de l' « Association Easywaterski Camps » chaque personne qui s'inscrit à un stage ou qui remplit un formulaire d'adhésion et qui accepte donc ces conditions générales.